
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 mai 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Francine Taillefer, directrice par intérim de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Véronik Aubry, chef de division communications et relations avec les citoyens
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, Régisseur - sports et loisirs

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Sébastien Otis, responsable du soutien aux élus
Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ cinquante (50)

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens et présente les membres du conseil ainsi que le personnel de direction présent, la représentante du Poste de quartier 39 du Service de police et son personnel de cabinet.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte

CA17 10 159

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Black débute en rendant hommage à Mme Georgette Lévesque-Morin :

« En ce début de séance du Conseil, nous rendons un hommage à une femme exceptionnelle : madame Georgette Lévesque-Morin.

Cette pionnière de la scène municipale cumule 23 années d'engagement actif en politique municipale. C'est aussi la première femme élue à Montréal-Nord.

Cela se passait en 1982 et madame Lévesque-Morin aura siégé au conseil de la Ville de Montréal-Nord jusqu'en 2001, puis à celui de l'arrondissement, jusqu'en 2005.

Active dans nombre de comités, elle a notamment présidé le premier comité des relations avec les minorités ethniques, qui avait pour mandat d'harmoniser les relations entre tous les citoyens, quelle que soit leur origine.

Pour tout cela, madame Lévesque-Morin mérite grandement que nous soulignons son accomplissement. Nous avons donc choisi de nommer en son honneur la salle jusqu'à maintenant la salle communément appelée «la salle sans nom» qui se trouve au rez-de-chaussée de la mairie, à côté des bureaux des élus.

Ainsi, la salle Georgette-Lévesque-Morin sera ouverte à des rencontres avec les élus, le personnel de l'arrondissement et pour la tenue de plusieurs événements en cours d'année.

Votre parcours, Madame Lévesque-Morin, pourra donc être davantage connu grâce à la plaque biographique que nous y avons installée. C'est avec plaisir que nous vous en remettons aussi un exemplaire ce soir.

C'est grâce à des personnes comme vous que d'autres femmes se sont lancées en politique municipale. De toute évidence, vous avez tracé la voie à Montréal-Nord puisque notre conseil d'arrondissement compte actuellement 4 femmes et 1 homme.

Je crois profondément que la place des femmes en politique, mais aussi dans toutes les sphères d'activité, devra s'accroître si nous voulons que nos voix soient entendues, que nos visions des choses soient partagées.

Nous devons investir ces espaces de paroles, de décisions et d'actions autrefois réservées aux hommes.

L'inauguration de cette salle n'est que le début d'une série d'annonces dans les prochains mois, car je veux utiliser la toponymie pour mieux faire connaître l'apport important des femmes et des hommes dans notre arrondissement. J'aimerais que ce soit un de mes legs comme mairesse.

En ce sens, nous avons participé à nourrir Toponym'elles, la banque toponymique des femmes d'ici qui ont contribué à façonner Montréal et avons adopté une motion lors d'un dernier Conseil.

J'en profite pour remercier M. Jean-Paul Guiard, président de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, de nous avoir beaucoup aidés dans cette démarche. M. Guiard, vos recherches sont toujours précieuses pour guider nos choix et je tiens à le souligner.

J'aimerais aussi mentionner la présence ce soir dans la salle, de plusieurs femmes actives dans notre collectivité, notamment en tant que membres de la table de concertation « Osez au féminin » qui vient d'être constituée.

Ce regroupement permet une action concertée dans notre arrondissement sur les questions de violence conjugale, mais aussi sur bien d'autres sujets qui touchent le développement et le bien-être des femmes.

J'invite maintenant Mme Morin à venir nous rejoindre pour la signature du livre d'or et pour la prise de photos.

Bravo Mme Morin. »

Mme Black fait ensuite un état de la situation sur la crue des eaux. Elle rappelle que, bien que l'arrondissement ne fasse pas partie des arrondissements touchés par l'état d'urgence, tant les élus que le personnel de l'arrondissement demeurent vigilants.

Elle termine en mentionnant que certains cadres de photos ont été retirés et ne seront pas remis.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 25.

Mme Céline Gingras

Muret près de la MCC – Poteau présentant un danger pour la sécurité

Mme Julie Sigouin

Réfrigérateur communautaire dans les locaux du Carrefour alimentaire

M. Louis Langevin

Explications demandées sur la notion d'investissements inscrite sur le compte de taxes

M. Yvon Audette

Réfection de l'avenue Saint-Julien - Entrées charretières et accès à la propriété
Dépôt d'un document

M. Paul Champagne

Contrat de gestion animalière - Suivi

M. Gaetano Cusano

Déneigement de la Place Jules Fournier
Lampadaire défectueux

M. Dominic Major

Abattage d'arbres à l'île Ste-Hélène

M. John Sullivan

Clarté du panneau d'affichage situé près de la MCC
Restaurant Harveys prévu à la Place Bourassa

M. Marc Laurin

Passage piétonnier à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Pelletier

M. Michel Lacroix

Non-respect des horaires de dépôt lors de la collecte des ordures ménagères

M. Pasquale Acocella

Travaux dans le secteur Dijon - Exceptions aux interdictions de stationnement
Rétrécissement d'une saillie afin de faciliter le stationnement

Mme Sylvie Lefort

Subventions à l'UIPT – Impacts sur certaines activités

Fin de la période de questions à 20 h 10.

CA17 10 160

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 161

Adopter une résolution afin de féliciter Mme Césira (Anselme) Parisotto, fondatrice des écoles primaire, secondaire et de l'hôpital Marie-Clarac, pour sa reconnaissance comme Bâtitrice de la cité pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

ATTENDU QUE, depuis son arrivée à Montréal en 1949, Césira Parisotto ne ménage aucun effort pour atteindre son objectif : soulager la misère humaine sous toutes ses formes sans discrimination de race, de couleur, de langue, de condition sociale et de religion ;

ATTENDU QU'elle est la fondatrice de plusieurs institutions du Québec, notamment l'École maternelle et primaire Marie-Clarac, l'école secondaire Marie-Clarac, l'Hôpital Marie-Clarac et un centre hospitalier de convalescence et de réadaptation ;

ATTENDU QU'elle était grand'Croix de l'Ordre Patriarcal de la Ste-Croix et Membre de l'Ordre du Canada ;

ATTENDU QU'elle a été reconnue comme Bâtitrice de la cité pour l'arrondissement de Montréal-Nord lors de l'édition spéciale « Les Bâtitrices de la cité 2017 » ;

ATTENDU QUE cette distinction d'importance est accordée en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au développement de l'Arrondissement et de la métropole ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord félicite Mme Césira Parisotto (sœur Anselme-Marie) pour sa reconnaissance à titre de Bâtitrice de la cité.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA17 10 162

Adopter une résolution afin de rendre hommage à Mme Georgette Lévesque-Morin, première femme élue au conseil de la Ville de Montréal-Nord, en 1982 jusqu'en 2001 et à celui de l'arrondissement jusqu'en 2005, et de nommer la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie à son nom.

ATTENDU QUE cette pionnière de la scène municipale cumule 23 années d'engagement actif en politique municipale ;

ATTENDU QUE c'est la première femme élue à Montréal-Nord ;

ATTENDU QUE cela se passait en 1982 et Mme Lévesque-Morin aura siégé au conseil de la Ville de Montréal-Nord jusqu'en 2001, puis à celui de l'arrondissement, jusqu'en 2005 ;

ATTENDU QUE, active dans nombre de comités, elle a notamment présidé le premier comité des relations avec les minorités ethniques, qui avait pour mandat d'harmoniser les relations entre tous les citoyens, quelle que soit leur origine ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord souligne l'accomplissement de Mme Georgette Lévesque-Morin et nomme la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie à son nom.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA17 10 163

Adjuger à Construction Soter Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 947 673,05 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 5 064 973,05 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Appel d'offres 1002 / 5 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 947 673,05 \$, taxes incluses, le contrat 1002 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 5 064 973,05 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176329002

CA17 10 164

Adjuger à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 882 830,60 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux du réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et autoriser une dépense totale de 1 998 338,18 \$.

Appel d'offres 1009 / 5 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 882 830,60 \$, taxes incluses, le contrat 1009 pour des travaux du réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 998 338,18 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177387001

CA17 10 165

Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, et autoriser une dépense totale de 1 278 323,69 \$.

Appel d'offres 1007 / 6 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 268 816,15 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1007 pour la reconstruction de trottoirs et de la chaussée dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli ;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ET QUE soit recommandé au conseil municipal :

QUE soit adjugé à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 1 193 323,69 \$, taxes incluses, le contrat 1007 pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue du Parc-Georges, entre les rues Fleury et Mont-Joli, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense de 1 009 507,54 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174383005

CA17 10 166

Adjuger à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 759 853,91 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de section de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 774 291,12 \$.

Appel d'offres 1005 / 10 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 759 853,91 \$, taxes incluses, le contrat 1005 pour l'exécution des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de section de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 774 291,12 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1176329003

CA17 10 167

Renouveler l'entente de service avec ABC Environnement inc. pour le nettoyage et l'alésage de conduites d'égout dans diverses rues de l'arrondissement, pour 2017, et autoriser une dépense de 200 167,01 \$, le tout en conformité avec les articles 5 et 17 de l'appel d'offres 15-14128.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit renouvelée l'entente de service 15-14128 avec ABC Environnement inc. pour le nettoyage et l'alésage de conduites d'égouts dans diverses rues de l'arrondissement pour 2017 ;

QUE soit autorisée une dépense au montant de 200 167,01 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154383002

CA17 10 168

Adjuger à Les pavages S.V. Mormina inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 66 838,70 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 68 175,47 \$.

Appel d'offres 1006 / 6 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les pavages S.V. Mormina inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 66 838,70 \$, taxes incluses, le contrat 1006 pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 68 175,47 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1176329004

CA17 10 169

Octroyer à SOVERDI, au montant maximal de 10 000 \$, un contrat de services professionnels pour l'accompagnement des comités de riverains et de l'arrondissement dans le cadre du programme des ruelles vertes, d'une durée d'un (1) an, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à SOVERDI, au montant maximal de 10 000 \$, un contrat de services professionnels pour l'accompagnement des comités de riverains et de l'arrondissement dans le cadre du programme des ruelles vertes, pour une durée d'une année ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et SOVERDI ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177161005

CA17 10 170

Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, au montant maximal de 2 000 \$, un contrat de services professionnels pour l'accompagnement des comités de riverains dans le cadre du programme des ruelles vertes, pour l'année 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Coop de solidarité Éconord, au montant de 2 000 \$, un contrat de services professionnels pour l'accompagnement des comités de riverains dans le cadre du programme des ruelles vertes, pour l'année 2017, soit du 8 mai au 31 décembre 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer le dit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177161004

CA17 10 171

Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 17-15935 pour les services d'entretien des jardins de la Vélocité des lieux.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 17-15935 pour les services d'entretien des jardins de la Vélocité des lieux.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177367007

CA17 10 172

Accorder une contribution financière de 68 728 \$ à l'Institut Pacifique pour la prestation de service de résolution de conflits et de médiation sociale à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 68 728 \$ à l'Institut Pacifique pour la mise en œuvre du projet de service de résolution de conflits et de médiation sociale à Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Institut Pacifique ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1176324003

CA17 10 173

Accorder une contribution financière maximale de 65 312 \$ à Panier Futé Coop, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 65 312 \$ à Panier Futé Coop pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » ;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Panier-Futé Coop ;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

ET QUE soient accordées, dans le cadre des Marchés publics 2017, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics et, à cette fin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1170217004

CA17 10 174

Accorder une contribution financière de 59 528 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles et le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues de l'arrondissement et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 59 528 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté des 6 cours d'école et du nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues de l'arrondissement ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Les Fourchettes de l'Espoir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177367006

CA17 10 175

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Panier Futé Coop pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Panier Futé Coop pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Panier Futé Coop ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ledit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1170217005

CA17 10 176

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour l'entretien et l'animation des jardins communautaires de la rue de Dijon pour l'année 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du mandat spécifique d'entretien et d'animation des jardins communautaires Dijon pour l'année 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ledit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1170217003

CA17 10 177

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Fonds 1804 pour la persévérance scolaire dans le cadre du Gala de persévérance scolaire Fonds 1804 - Spécial 375^e qui aura lieu le 28 mai 2017, soit six (6) bourses de 250 \$ chacune nommées « Bourse de la Mairesse Christine Black et des conseillers de Montréal-Nord du Fonds 1804 » et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Fonds 1804 pour la persévérance scolaire dans le cadre du Gala de persévérance scolaire Fonds 1804 - Spécial 375^e qui aura lieu le 28 mai 2017, soit six (6) bourses de 250 \$ chacune nommées « Bourse de la Mairesse Christine Black et des conseillers de Montréal-Nord du Fonds 1804 » et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1174848008

CA17 10 178

Accorder une contribution financière totale de 900 \$ au Service des loisirs Sainte-Colette inc. : 500 \$ pour l'événement qui a eu lieu le 25 mars pour souligner le 50^e anniversaire de l'organisme et 400 \$ pour le spectacle de danse qui a eu lieu le 15 avril.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 900 \$ au Service des loisirs Sainte-Colette inc. : 500 \$ pour l'événement qui a eu lieu le 25 mars pour souligner le 50^e anniversaire de l'organisme et 400 \$ pour le spectacle de danse qui a eu lieu le 15 avril ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1177549003

CA17 10 179

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Club Optimiste Montréal-Nord inc. à l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 26 mai 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club Optimiste Montréal-Nord inc. à l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 26 mai 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1174848009

CA17 10 180

Accorder une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse Saint-Vincent-Marie-Strambi afin de soutenir l'organisme dans le cadre de la « Fête de l'amitié » qui aura lieu le 10 juin 2017 dans le stationnement de l'église et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse Saint-Vincent-Marie-Strambi afin de soutenir l'organisme dans le cadre de la « Fête de l'amitié » qui aura lieu le 10 juin 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1174848012

CA17 10 181

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1174848006

CA17 10 182

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1174848007

CA17 10 183

Autoriser une dépense maximale de 55 075,50 \$, taxes incluses, auprès de Construction et Pavage Portneuf inc., pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux faits en régie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 55 075,50 \$, taxes incluses, auprès de Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux faits en régie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM17 0321) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1173602005

CA17 10 184

Autoriser une dépense maximale de 49 579,29 \$, taxes incluses, auprès de Teknion Roy et Breton Inc., pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers et les services de réaménagements et déménagements des mobiliers existants pour le projet de réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 49 579,29 \$, taxes incluses, auprès de Teknion Roy et Breton Inc., pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers et les services de réaménagements et déménagements des mobiliers existants pour le projet de réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG13 0116) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1177387002

CA17 10 185

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire pour l'achat de publicité pour la commandite d'un trou de golf dans le cadre du tournoi de golf de la Fondation qui aura lieu le 28 juin 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour la persévérance scolaire pour l'achat de publicité pour la commandite d'un trou de golf dans le cadre du tournoi de golf de la Fondation qui aura lieu le 28 juin 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174848013

CA17 10 186

Entériner une dépense de 250 \$ auprès du Centre des jeunes l'Escale dans le cadre du « Gala des bravos » qui a eu lieu le 13 avril 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 250 \$ auprès du Centre des jeunes l'Escale dans le cadre du « Gala des bravos » qui a eu lieu le 13 avril 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1174848011

CA17 10 187

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bottin électronique de la Fondation à l'occasion de leur campagne annuelle de financement et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bottin électronique de la Fondation à l'occasion de leur campagne annuelle de financement et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1174848010

CA17 10 188

Nommer M. Abdelhak Bouguessa à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement d'un membre démissionnaire, le tout pour une période de deux ans.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhak Bouguessa à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, en remplacement de M. Claude Bonnier.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1171959002

CA17 10 189

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0009 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1172577005

CA17 10 190

Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales.

40.02 1172577006

CA17 10 191

Donner un avis de motion et adopter le projet de « Règlement R.R. 1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ». (Secteur de l'Église Sainte-Colette)

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R. 1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 pour créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (secteur de l'Église Sainte-Colette) ;

ET QUE soit déposé le projet de règlement R.R.1562.037 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 pour créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Secteur de l'Église Sainte-Colette) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576014

CA17 10 192

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 2 mai 2017 et recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 2 mai 2017, à 18 h 30 ;

ET QUE soit recommandé au conseil municipal :

QUE soit adopté, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1170576012

CA17 10 193

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 2 mai 2017 et adopter le « Règlement R.R.1562.036 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'affichage » et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.036 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'affichage a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 2 mai 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.036 modifiant le règlement de zonage refondu 1562 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'affichage et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1175995002

CA17 10 194

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier des erreurs cléricales au Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier des erreurs cléricales au Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1160576039

CA17 10 195

Fermer le « Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit fermé le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1160630059

CA17 10 196

Accorder, dans le cadre des événements publics 2017, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2017, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics :

Dans le cadre de la Fête du drapeau haïtien organisée par Café jeunesse multiculturel sur la rue Pascal entre Rolland et Lapierre qui aura lieu le 20 mai 2017 de 14 h à 21 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Festival des arts de Montréal-Nord – volet expositions organisé par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord qui aura lieu du 25 au 31 mai 2017 de 8 h à 21 h en continu, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'oeuvres d'art.

Dans le cadre de la Fiesta familiale organisée par le Programme Horizon Jeunesse au parc Sauvé qui aura lieu le 3 juin 2017 de 11 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Festival Rally-Cap organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu le 3 juin 2017 de 9 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête des voisins organisée par Un itinéraire pour tous au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 10 juin 2017 de 13 h à 16 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Défi triple jeu 2017 organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu le 10 juin 2017 de 8 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête des nouveaux nés organisée par Entre-Parents de Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 14 juin 2017 de 10 h à 16 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre du lancement de la saison de la Route de Champlain organisé par La Route de Champlain au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 17 juin 2017 de 9 h 30 à 20 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Tournoi Provincial Moustique organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu du 19 au 25 juin 2017 de 16 h à 23 h la semaine, de 9 h à 22 h la fin de semaine et de 9 h à 23 h le 24 juin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec–volet familial organisée par la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 24 juin 2017 de 13 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés et la vente d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête orientale organisée par Café jeunesse multiculturel au parc Sauvé qui aura lieu le 8 juillet 2017 de 14 h à 20 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics.

Dans le cadre de la Braderie Fleury du projet « Mon Vélo raconte » organisée par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal sur la rue Fleury entre Audoin et Parc Georges qui aura lieu les 8 et 9 juillet 2017 de 11 h à 19 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés, d'oeuvres d'art et d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre des parcours patrimoniaux du projet « Mon Vélo raconte » organisés par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal au parc Aimé-Léonard qui aura lieu les 15, 16, 22 et 23 juillet 2017 ainsi que les 5, 6, 19, 20 et 27 août 2017 de 13 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics;
- La vente de produits dérivés.

Dans le cadre du Tournoi provincial Midget organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu du 10 au 23 juillet 2017 de 16 h à 23 h la semaine et de 9 h à 23 h la fin de semaine, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Braderie Charleroi du projet « Mon Vélo raconte » organisée par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal sur la rue Charleroi entre Armand-Lavergne et L'Archevêques qui aura lieu les 29 et 30 juillet 2017 de 11 h à 19 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés, d'oeuvres d'art et d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du tournoi de basket de rue organisé par la Maison des jeunes l'Ouverture au parc Le Carignan qui aura lieu du 1^{er} au 6 août 2017 de 14 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la fête de fin de saison organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu le 2 septembre 2017 de 9 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Homerun derby organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu le 16 septembre 2017 de 8 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Match des étoiles organisé par Café-Jeunesse Multiculturel au parc St-Laurent qui aura lieu le 20 août 2017 de 10 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de billets de tirage ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre des Saveurs de la Puglia organisées par la Federazione Regione Puglia sur la rue Plaza et le Boulevard Industriel qui aura lieu le 17 septembre 2017 de 9 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés, d'oeuvres d'art et d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1176450003

CA17 10 197

Nommer M. Yves Deslongchamps à titre de chef de division à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, personnel régulier à cet emploi à compter du 2 mai 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Yves Deslongchamps, matricule 100145455, à titre de chef de division à la Division des sports et installations à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 211780 - Poste : 54328), groupe de traitement FM08, personnel régulier à cet emploi à compter du 2 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1164201001

CA17 10 198

Nommer Mme Claire-Acélie Sénat à titre d'agente de développement culturel à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 29 mai 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Claire Acélie Sénat, matricule 100190413, à titre d'agente de développement culturel à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 304550 - Poste : 71206), groupe de traitement 1, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 29 mai 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1175190001

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.